



De l'Urgence au Logement, rien ne va plus !

M° Colonel-Fabien, Goncourt

Alors même que le contexte est tendu et complexe : la construction de logements sociaux est en berne, plus de 74 000 ménages reconnus prioritaires au titre du DALO restent en attente de logement, les ménages hébergés sont assignés dans leurs structures d'hébergement faute de logement disponible, le 115 ne parvient plus à mettre à l'abri les personnes en situation de grande vulnérabilité, l'inflation poursuit sa progression... l'État annonce au cœur de l'été une réduction drastique des crédits dédiés à l'hébergement.

Ces restrictions budgétaires annoncées par l'État remettent en question tant le devenir des personnes en situation de vulnérabilité que des associations

4000 nuitées d'hôtel dédiées à l'hébergement d'urgence en moins en Île-de-France

Cette réduction draconienne conduit à des remises à la rue et à une incapacité à héberger des ménages en situation de vulnérabilité. Le baromètre UNICEF FAS souligne « Dans la nuit du 21 au 22 août, 1 598 personnes en famille qui avaient sollicité le 115 n'ont pas pu être hébergées faute de places disponibles dans les structures d'hébergement pouvant les accueillir. Parmi elles, 827 étaient des enfants, dont 257 de moins de trois ans. »

Cette situation s'accompagne d'injonctions différentes aux SIAO (Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation) selon les départements ; injonctions qui remettent en question l'obligation légale d'inconditionnalité, la continuité de l'accueil et l'équité de traitement de la demande.

Nous refusons collectivement cette « priorisation » demandée des personnes en situation de vulnérabilité qui conduit à laisser en situation de rue des femmes avec enfants, des personnes isolées fragilisées... sur la simple base d'un diktat budgétaire!

Les associations ont été informées, au cœur de l'été, de la réduction de l'ordre de 6% de leurs subventions pour leurs activités liées à l'hébergement d'urgence au titre de l'année 2023

Cette dernière baisse, dans le contexte inflationniste actuel, est celle de trop! La pérennité même de nos associations à but non lucratif est en jeu!

Plus encore, elle interroge la volonté même du gouvernement de maintenir un filet de sécurité pour les ménages les plus vulnérables leur permettant d'envisager un avenir meilleur.

Nous dénonçons ces baisses budgétaires délétères pour les publics accompagnés, nos salarié.e.s et nos associations ainsi que leurs modalités d'annonces irresponsables et irrespectueuses pour notre secteur.

Nous demandons un niveau de financement des associations permettant d'accueillir, d'accompagner et d'héberger dans des conditions sécurisées et dignes! Nous demandons à ce que les projets associatifs soient respectés, et à travers, eux, nos salarié.e.s, bénévoles et administrateur.rice.s!

Nous attendons, conformément aux récents propos du nouveau Ministre du Logement, l'ouverture de places supplémentaires d'hébergement de qualité et à hauteur des besoins en progression.

1 demande de logement social sur 10 est satisfaite chaque année

Nous dénonçons l'inaction du gouvernement en matière de production de logement social financièrement accessible et de logement accompagné permettant la fluidité de la rue au logement.

Cette situation est incohérente et inacceptable dans le contexte francilien.

Nous devons tou.t.e.s nous mobiliser le 21 septembre 2023 pour dénoncer ces politiques précarisantes et pensées exclusivement à l'aune des restrictions budgétaires!

Télécharger l'appel à mobilisation

Sommaire

- Contribution au SRHH
- Enfants à la rue : une rentrée plus qu'incertaine pour les 827 enfants sans solution d'hébergement en Ile-de-France

Insertion par l'activité économique

Réponses attendues avant le 13/09/2023 : Diffusion d'un questionnaire à destination des structures d'hébergement ayant des activités sur le 10e, 14e, 18e, 19e ou le 20e arrondissement

Santé

- 28/11/2023: Séminaire sur l'inclusion des personnes en situation de rue ou hébergées vieillissantes et / ou en situation de handicap
- 23/11/2023 : Journée régionale « Travail Pair, Santé Mentale et Lutte contre les Exclusions »
- Le CRAIF : Un centre ressource sur les troubles du spectre autistique
- Note accès aux soins des personnes sans couverture maladie
- Besoins de formation Premiers Secours en Santé Mentale
- Guide et recommandations régionales sur la Tuberculose

Asile, Réfugié·e·s, droit des étranger·e·s

 Réponses attendues avant le 30/09/2023 : Enquête accès aux droits sociaux des personnes étrangères

Domiciliation

 Clôture le 18 septembre 2023 : Appel à candidatures pour l'agrément de nouveaux organismes à l'activité de domiciliation dans le 94

Contribution au SRHH

Vous trouverez ci-dessous la contribution de la Fédération Ile-de-France au SRHH. Une contribution inter-associative est en cours de rédaction.

Contribution de la FAS IdF

Télécharger le projet de schéma révisé

Enfants à la rue : Une rentrée plus qu'incertaine pour les 827 enfants sans solution d'hébergement en Île-de-France



Face au nombre toujours plus important d'enfants sans solution d'hébergement à la veille de la rentrée scolaire, l'UNICEF France et la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) appellent le gouvernement à mettre en œuvre, sans délai, les mesures nécessaires pour tenir l'engagement de « ne plus avoir aucun enfant à la rue ».

L'UNICEF France et la FAS publient leur cinquième baromètre « Enfants à la rue », dressant une nouvelle fois un constat alarmant: loin d'être en diminution, le nombre d'enfants sans solution d'hébergement est de 1990 à la veille de la rentrée scolaire, un chiffre en augmentation de plus de 20 % par rapport à l'année dernière et 2,5 fois plus qu'il y a 18 mois. Cette analyse recense le nombre de personnes en famille n'ayant pas pu être accueillies dans des structures

d'hébergement adaptées malgré leur demande auprès du 115, le numéro d'appel d'urgence pour les sans-abris.

En Île-de-France au moins 827 enfants étaient sans solution d'hébergement avant la rentrée scolaire

Lire la suite



Insertion par l'Activité Economique

Diffusion d'un questionnaire à destination des structures d'hébergement ayant des activités sur le 10e, 14e, 18e, 19e ou le 20e arrondissement, en lien avec une action intitulée " MENER DES ACTIONS D'ALLER VERS DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT POUR FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE "

Réponse attendue avant le 13 septembre 2023

Dans le cadre du pacte parisien de lutte contre l'exclusion 2022-2026, une action validée par l'ensemble des signataires vise à «MENER DES ACTIONS D'ALLER VERS DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT POUR FACILITER L'INSERTION PROFESSIONNELLE ».

Un groupe de travail, réunissant l'ensemble des partenaires concernés par cette démarche, s'est réuni afin d'accompagner le lancement d'une première action sur des objectifs opérationnels.

Au regard des enjeux et de la complexité du sujet, il a semblé opportun d'engager cette action à travers une expérimentation limitée à quelques arrondissements de Paris. La phase d'expérimentation pour cette action cible cinq arrondissements : le 10ème, le 14ème, le 18ème, le 19ème et le 20ème.

Afin de valider définitivement les territoires de cette action et d'associer les structures souhaitant collaborer à cette démarche, nous invitons les structures d'hébergement ayant des activités sur au moins l'un des 5 arrondissements ciblés à remplir le questionnaire en ligne via le bouton ci-dessous, dans les meilleurs délais et au plus tard le 13 septembre.

Répondre au questionnaire

Ce questionnaire, à destination des professionnel·le·s des structures d'hébergements, vise à :

Ce questionnaire prévoit de prendre en compte une seule réponse par établissement.

- mieux connaître les besoins d'insertion professionnelle des publics hébergés accompagnés sur ces territoires.
- cerner les attentes des professionnel·le·s en matière d' accompagnement vers l'emploi,
- identifier les modalités de mobilisation des acteurs dans la démarche.

Nous souhaitons analyser les réponses des structures d'hébergement dès la rentrée de septembre, afin de vous présenter les résultats en octobre dans le cadre de rencontres territoriales organisées à l'attention des acteurs intervenant sur ces territoires.

Les informations collectées dans le cadre de cette enquête seront utilisées exclusivement pour définir le cadre de l'action et des modalités de mise en œuvre. Les résultats du questionnaire seront anonymisés.

Nous invitons donc les structures d'hébergement à se coordonner au niveau de leur équipe pour renseigner un seul formulaire

Cette « fiche action » du pacte parisien est co-pilotée par la Fédération des acteurs de la solidarité IDF, la Ville de Paris, et la Direction Territoriale de Pôle emploi à Paris.

*Pour tout information complémentaire :

Steven MARCHAND, Fédération des acteurs de la solidarité IDF steven.marchand@federationsolidarite-idf.org

Brigitte OGEE, Ville de Paris - Direction des Solidarités

brigitte.ogee@paris.fr

Nourridine LASGA Pôle emploi Direction Territoriale Paris nordine.lasga@pole-emploi.fr

Santé

[Save the date] 28/11/2023

Séminaire sur l'inclusion des personnes en situation de rue ou hébergées vieillissantes et / ou en situation de handicap

Dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, la Ville de Paris, le Samusocial de Paris et la Fédération des acteurs de la solidarité lle-de-France organisent le 28 novembre prochain, de 9h à 13h, un séminaire sur l'inclusion des personnes en situation de rue ou hébergées vieillissantes et / ou en situation de handicap.

Cette matinée autour de l'accompagnement des personnes précaires vieillissantes ou en situation de handicap a pour objectif de favoriser la réflexion commune et initier des pistes de travail commun entre les secteurs de la lutte contre les exclusions et de l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap.

Le programme sera le suivant :

9h: Accueil café

9h30 : Ouverture par Léa Filoche, Adjointe à la Maire de Paris en charge des solidarités

9h45 - 10h30 : Plénière

10h45 - 11h45 : Ateliers

Premier atelier : La Réduction des Risques Alcool dans les structures PA/PH

Deuxième atelier : Comment travailler ensemble entre social et médico- social pour des profils de personnes PA/PH (45-65 ans) ?

Troisième atelier : Quels outils pour accompagner à la fin de vie des personnes en situation de précarité ?

Quatrième atelier : Handicap psychique et précarité

12h - 12h20 : Retour en plénière, Restitution des ateliers

12h20 – 12h45 : Clôture par Véronique Levieux, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations et Lamia El Aaraje, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Télécharger l'invitation

Inscrivez-vous

[Save the date] 23/11 2023

Journée régionale « Travail Pair, Santé Mentale et Lutte contre les Exclusions »

Dans le cadre du projet "Travail Pair, Santé Mentale et Lutte contre les exclusions" portée par la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France, une journée régionale est organisée le 23 Novembre 2023 de 9h à 17h.

Cette journée régionale réunissant les adhérents et partenaires de la Fédération en Ilede-France sera l'occasion de revenir sur les travaux menés autour du travail pair et d'échanger sur la question de son déploiement dans les structures du secteur de la lutte contre les exclusions.

Une invitation ainsi qu'un lien d'inscription vous seront communiqués prochainement.

Le CRAIF Un centre ressource sur les troubles du spectre autistique

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a entamé une collaboration avec le CRAIF – Centre Ressources Autisme Ile-de-France. Le CRAIF propose plusieurs ressources pour l'accompagnement des personnes avec un trouble du spectre autistique (TSA). Cet article présente les ressources proposées par le CRAIF.

Lire la suite

Note accès aux soins des personnes sans couverture maladie

La Fédération des acteurs de la solidarité lle-de-France vous propose une note concernant l'accès aux soins des personnes sans couverture maladie.

Cette note reprends les principaux dispositifs leur permettant d'accéder aux soins :

- Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS);
- Le Dispositif Soins Urgents et Vitaux (DSUV) ;
- Les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Cette note est accessible sur le site de la Fédération IdF

Besoins de formation Premiers Secours en Santé Mentale

La Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France, en lien avec notre formatrice accréditée, propose des sessions de formations « Premiers Secours en Santé Mentale ».

Nous pouvons organiser des formations « Premiers Secours en Santé Mentale » en intra, dans vos structures. En vue de la programmation des formations 2024, nous vous invitons à nous faire part de vos besoins des formations à l'adresse : clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org et en copie à formation@federationsolidarite-idf.org.

Nous pourrons à la suite vous proposer un devis et un programme de formation. Notre processus de formation étant certifié Qualiopi, ces formations peuvent être prises en charge par votre OPCO.

Guide et recommandations régionales sur la Tuberculose

L'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France a produit un guide et des recommandations sur la question de la tuberculose à destination des centres d'hébergement et des accueils de jour.

Il s'agit de documents à destination des travailleur.se.s sociaux.ales non spécialisé.e.s, permettant de repérer les principes et les conduites à tenir en cas de suspicion de cas de tuberculose.

Retrouvez ces outils via les liens suivants :

- Le guide à destination des professionnel.le.s ;
- Les recommandations.

Asile, Réfugié·e·s, droit des étranger·e·s

Enquête accès aux droits sociaux des personnes étrangères

En cette rentrée, la Fédération des acteurs de la solidarité Île-de-France lance une enquête sur les difficultés d'accès aux droits sociaux rencontrées par les personnes étrangères.

Composée d'une trentaine de questions à choix multiples, celle-ci vise à mieux identifier et quantifier les obstacles récurrents dans l'accès aux différents droits auxquels peuvent prétendre les personnes étrangères (CAF, CPAM, MDPH, Pôle emploi, etc.). Sur la base des résultats cette enquête, la FAS IdF prendra contact avec les administrations concernées par les principales difficultés, pour organiser des temps d'échange avec les structures adhérentes de la Fédération et voir quelles solutions pourraient être envisagées. Plus largement, les données récoltées permettront de nourrir et d'appuyer diverses actions de plaidoyer que portent régulièrement la FAS IdF.

Sont invité.e.s à remplir cette enquête l'ensemble des acteur.rice.s qui accompagnent au quotidien des personnes étrangères dans leurs démarches d'accès aux droits.

Réponse attendue avant le 30 septembre 2023

Participez à l'enquête

Domiciliation

Appel à candidatures pour l'agrément de nouveaux organismes à l'activité de domiciliation dans le 94

10:06:54:41 Jours Heures Minutes Secondes

La DRIHL 94 lance un appel à candidatures afin d'agréer de nouveaux organismes à l'activité de domiciliation (ou création de nouveaux sites) pour une durée de 5 ans. Cet appel à candidatures sera <u>clôturé le 18 septembre 2023 à 23h59</u>

Accéder à l'appel à candidatures

Accéder à la démarche pour candidater

FAS IdF | 30 boulevard de Chanzy | Montreuil | 93100 | France | 0143158010

Désabonner | Signaler pour spam

Le Règlement Européen sur la Protection des Données (REPD) est entré en vigueur. La loi oblige dorénavant les sites internets à dire ce qu'ils font avec vos données. À la Fédération des acteurs de la solidarité IdF, rien n'a changé : on ne communiquera jamais vos données à des tiers.

Si vous voulez vous désabonner de la newsletter, vous pouvez modifier votre profil ou vous désinscrire mais sachez que nous, on préfère rester en contact avec vous.

Envoyé avec le logiciel ActiveTrail